



COMMERCES

Appel à candidatures 2026 pour les food trucks

Six emplacements sont disponibles dans différents quartiers de la ville pour l'activité des food trucks. Les commerçants intéressés ont jusqu'au 12 décembre pour déposer leur candidature.

Publié le 07 novembre 2025

Contexte

En application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, afin de délivrer 6 titres d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique, la Ville est tenue d'organiser une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Les emplacements disponibles

Six emplacements sont disponibles, dans différents quartiers de la ville.

Gare / Robien : esplanade Jacques Chirac
la Croix Saint-Lambert : parking du centre commercial
les Villages : square de l'Armée Patton
Balzac : parking du centre commercial
Cesson parking de la place Jules Verne
Centre-Ville / Saint-Michel : parc des Promenades

Plusieurs food trucks pourront occuper les emplacements à des dates distinctes afin d'offrir une offre diversifiée aux consommateurs.

Les attentes et critères de sélection

La prestation proposée devra offrir à la clientèle une qualité et un confort de consommation :

respect de la réglementation (hygiène, occupation du domaine public) liée aux activités de vente et de transformation de denrées alimentaires.
qualité de prestation et de service à la clientèle.

Les propositions seront étudiées sur les critères de sélection suivants :

qualité des produits cuisinés : produits frais, faits maison, bio, local : 40 %
prix affiché : 20 %
politique de développement durable (gestion des déchets et des eaux usées, récupération des canettes, bouteilles, gobelets, sensibilisation au tri des déchets) : 20 %
Services et aspect technique : offrir aux clients une qualité de prestation et de service et aspect extérieur soigné : 15 %
qualité et clarté de la présentation du dossier déposé : 5 %

Dossier à constituer

note de présentation de l'activité comprenant : produits vendus, tarifs appliqués, gestion des déchets.
copie recto/verso de la carte de commerçant ambulant.
préciser le mètre linéaire souhaité, visuel du camion magasin avec ses dimensions.
extrait Kbis de moins de 3 mois.
attestation assurance responsabilité civile en cours de validité.
attestation de formation en hygiène alimentaire.

Dépôt des candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : **le vendredi 12 décembre 2025 à 12h.**

Le dossier peut être transmis par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Brieuc
Service Gestion du domaine public à titre commercial
4 rue Félix Le Dantec - Curie
22000 SAINT-BRIEUC

Il peut être également transmis par voie électronique : alexandra.lefloch[at]saint-brieuc.fr

Pour toute demande de renseignements complémentaires : Tél : 02 96 62 53 71 (Alexandra LE FLOC'H)



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)